SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques

Sous-direction de l'observation
de la santé et de l'assurance maladie

Bureau des professions de santé

Note de service DREES/BPS n° 2013-360 du 3 octobre 2013 relative à l'enquête auprès des établissements qui dispensent les formations préparant aux diplômes de la santé

NOR : *AFSE1325212C*

Examinée par le COMEX le 16 octobre 2013.

Date d'application : immédiate.

Catégorie : directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : cette note de service précise le déroulement de l'enquête annuelle auprès des centres de formation aux professions de la santé – année civile 2013.

Mots clés : enquête – établissements de formation – formations de santé – inscrits – diplômes.

Annexe : annexe technique à la note de service.

Le ministre de l'économie et des finances, la ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social à Mesdames et Messieurs les préfets de région ; Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ; Mesdames et Messieurs les directeurs de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale en outre-mer ; Mesdames et Messieurs les responsables de l'observation des statistiques ; Mesdames et Messieurs les statisticiens régionaux de la DREE.

Objectif

Cette enquête, dont l'objectif est de connaître l'évolution des formations aux professions de la santé, est effectuée annuellement à la demande de la direction générale de l'offre de soins et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle est confiée aux statisticiens régionaux pour la gestion et les traitements régionaux (dont une partie pourra être confiée à IPSOS pour les DRJSCS en ayant fait la demande, *cf. infra*), et à la DREES pour l'exploitation nationale.

L'enquête a pour but :

– d'établir la liste et de dénombrer les centres en fonctionnement en 2013 ;
– de mettre à jour le fichier FINESS ;
– de comptabiliser les étudiants ou élèves en formation et d'étudier certaines caractéristiques de cette population : sexe, âge, niveau de formation générale, modes de prise en charge financière, redoublements, etc. ;
– d'établir la statistique des diplômes délivrés en 2013.

Champ

Il recouvre les formations suivantes :

Ambulanciers, sages-femmes, infirmiers diplômés d'État, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, techniciens de laboratoire médical (hors formations délivrant le diplôme sous tutelle du ministère de l'éducation nationale), manipulateurs d'électroradiologie médicale (hors formations délivrant le diplôme sous tutelle du ministère de l'éducation nationale), auxiliaires de puériculture, aides-soignants, infirmiers-anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire, puéricultrices, cadres de santé et préparateurs en pharmacie hospitalière.

Procédure d'enquête

La collecte d'informations individuelles sur les étudiants et agrégées au niveau des établissements, instaurée depuis 2005, est reconduite cette année. Elle s'effectue depuis 2008 grâce à un site de collecte *via* Internet.

Le service statistique de la DRJSCS diffuse auprès des centres de formation les fiches individuelles destinées à recueillir les informations fournies par les étudiants. Il veille, en collaboration avec les services de tutelle de la DRJSCS et pour certains d'entre eux avec l'aide d'IPSOS, à ce que la totalité des centres en fonctionnement soit enquêtée.

En effet, les régions qui l'ont demandé bénéficient pour la collecte 2013 d'un allègement des tâches qu'elles ont à effectuer (*cf.* circulaire DREES/BCL n° 2013-296 du 18 juillet 2013 relative à la proposition d'allègement des tâches des gestionnaires des enquêtes écoles 2013 dans les DRJSCS). Pour ces dernières, c'est IPSOS qui se chargera du suivi de la collecte et du contrôle des données.

Les consignes de remplissage des données et d'utilisation du site de collecte sont diffusées par la DREES, *via* la société IPSOS.

Les modalités de l'enquête sont détaillées dans l'annexe technique à cette note de service.

Au cas où des difficultés se présenteraient, vous voudrez bien en avertir Bénédicte Castéran Sacreste au 01-40-56-81-37.

Calendrier

Le retour des résultats à la DREES est demandé pour le 14 février 2014 au plus tard.

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques,
F. VON LENNEP

ANNEXE TECHNIQUE

À LA NOTE DE SERVICE DREES/BPS N° 2013-360 DU 3 OCTOBRE 2013 RELATIVE À L'ENQUÊTE SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION AUX DIPLÔMES DE LA SANTÉ

Depuis 2008, le recueil des données individuelles auprès des étudiants des établissements préparant aux diplômes de la santé s'effectue grâce à un site de collecte sur Internet.

Il s'agit d'un site de collecte unique, qui doit être utilisé par les DRJSCS et par IPSOS comme par les établissements. Il permet aux établissements de saisir leurs données et aux DRJSCS de réaliser le suivi de l'enquête et la vérification des informations retournées par les établissements, si celles-ci assurent les tâches de suivi et de contrôle.

Les établissements pourront également l'utiliser afin d'établir des statistiques sur leurs étudiants.

Certaines de ses fonctionnalités sont paramétrées en fonction de l'utilisateur (par exemple, des fonctionnalités DRJSCS ne sont pas utilisables par les établissements).

Il est fortement recommandé de se servir du manuel d'utilisation fourni et rédigé à votre intention, afin de vous faciliter l'utilisation du site de collecte. Les établissements doivent également l'utiliser. Vous aurez aussi à votre disposition une plaquette pédagogique résumant l'ensemble des tâches à effectuer. Cette plaquette constitue un résumé du manuel d'utilisation, mais ne dispense absolument pas de lire celui-ci.

Diffusion de l'enquête auprès des établissements de formation

Les établissements interrogés recevront au mois de novembre les mots de passe et identifiants leur permettant de se connecter au site de collecte. Chaque établissement reçoit deux identifiants et deux mots de passe permettant de se connecter au site.

Délai à accorder aux établissements

Les résultats régionaux doivent être remontés à la DREES pour la date du 14 février 2014 ; à charge pour les gestionnaires en DRJSCS d'établir un calendrier de remontées avec les établissements pour respecter cette échéance, si celle-ci s'occupe du suivi de collecte. Les DRJSCS qui ont délégué certaines tâches à IPSOS doivent cependant s'assurer des dernières relances.

Traitement de l'enquête par la DRJSCS

Il est nécessaire que cette enquête soit l'occasion d'une collaboration et d'échanges d'informations entre le service statistique qui réalise l'enquête et les services administratifs de la DRJSCS concernés, en amont (validation du champ de l'enquête, validation des résultats des examens, et en particulier des diplômes obtenus partiellement par VAE) comme en aval (communication des résultats).

Lorsque la DRJSCS ne délègue aucune tâche à IPSOS

Les gestionnaires relancent les établissements non répondants au cas par cas, et effectuent les dernières relances en fin de collecte. Ils doivent s'assurer que les questionnaires sont tous correctement remplis. En particulier, lorsqu'un centre de formation vient de fermer et avait encore des inscrits l'an passé, il doit encore être recensé au titre des diplômes délivrés en 2013.

Les gestionnaires contrôlent et valident les données des établissements sur le site de collecte et les sollicitent en cas de problèmes sur les résultats renseignés.

Une fois les bases constituées, la DRJSCS doit vérifier la cohérence des données afin de valider la base au niveau régional.

Lorsqu'elle a souhaité déléguer certaines tâches à IPSOS

Les contrôles des données des établissements de formation ainsi que les relances sont déléguées à IPSOS.

Il reste à la charge de la DRJSCS les dernières relances, et éventuellement la validation finale des données

Consignes à apporter aux établissements

Il est recommandé d'attirer l'attention des établissements enquêtés sur les points suivants :

– cette année encore, les établissements bénéficient d'une hot-line, gérée par la société IPSOS, qu'ils ne doivent pas hésiter à contacter pour tout souci dans l'utilisation du site de collecte : elle est accessible les jours ouvrés, de 9 heures à 18 heures, au 01-71-25-25-20, ou par mail à l'adresse suivante : hotline-ecoles-de-formation@ipsos.com ;
– les données des fiches individuelles seront conservées d'une année sur l'autre, il sera donc possible de comparer chaque donnée avec celle fournie l'année précédente (donnée historique) ;
– de fait, il faudra actualiser les données déjà enregistrées l'année précédente, avant de saisir les nouvelles données. Une fonctionnalité sur le site de collecte permet de modifier simultanément l'année d'étude d'un groupe d'étudiants (précisions apportées dans le manuel d'utilisation).

Période enquêtée

Cette enquête 2013 recense touts les étudiants ayant commencé leur année ou session entre le 1er janvier et le 31 décembre 2013 ainsi que tous les diplômes obtenus durant ce même intervalle.

Traitement des données

La DREES se charge, après corrections et en accord avec la DRJSCS si nécessaire, d'établir les statistiques nationales et de faire parvenir les résultats de l'enquête à la direction générale de la cohésion sociale et au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Corrections et mises à jour du fichier FINESS

Cette enquête doit être l'occasion de faire les corrections et mises à jour du fichier FINESS en ce qui concerne les centres de formation.

On veillera aussi aux points suivants :

– les raisons sociales et adresses d'un centre de formation doivent être libellées de la même manière pour toutes les disciplines qui y sont enseignées, en respectant autant que possible les informations de FINESS ;
– le statut juridique doit concorder avec celui de FINESS.

Documents d'aide à la collecte des données

Note de service et annexe technique de la note de service.
Manuel d'utilisation enquête écoles.
Manuel d'utilisation enquête écoles (complément DRJSCS).
Plaquette pédagogique.
Consignes de remplissage.

De plus, des FAQ (foires aux questions) technique et conceptuelle ont été prévues sur le site ; elles seront complétées, au fur et à mesure de l'avancement de l'enquête, par les questions ou remarques de chacun.

Il serait souhaitable qu'un bilan concernant l'utilisation du site de collecte soit remonté à la DREES. Merci de l'adresser à Bénédicte Castéran Sacreste (benedicte.casteran-sacreste@sante.gouv.fr).